

**AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES**

**Approbation de l'affectation de résultat**  
Délibération n° CA-2023-03

**Date de convocation** : 15 mai 2023

**Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY**

Président de droit de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

**Titulaires présents :**

BARENGO-FERRIER Martine, BECK Xavier, CASTEL Raoul, DAVID Jean-Paul,  
GINESY Charles Ange, GRANDBOUCHE Thierry, PAGANIN Michèle, SALOMONE Anthony,

**Suppléant présents :**

ARSENTO Adrien, BERTOLOTTI Nicole, BRUNO Philip, DUQUESNE Céline, MALFATTO Marc,  
OLHARAN Sébastien

TRABAUD Dominique absent ayant donné pouvoir à MALFATTO Marc.

**Secrétaire de séance** : Céline DUQUESNE

Le quorum étant atteint ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes ;

Vu le vote des comptes de gestion administratif 2022 et la constatation des résultats ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Conseil d'administration  
1<sup>er</sup> juin 2023

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- D'adopter l'affectation du résultat 2022 d'un montant de 770 340 € dont le document figure en annexe ;
- De prendre acte que cette somme sera affectée en recettes de fonctionnement au compte 002.
- De dire que les résultats correspondants seront intégrés dans les comptes de la collectivité lors de la décision modificative de 2023.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 15 et un pouvoir

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstention : 0

Nice, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale  
des Alpes-Maritimes,



**Charles Ange GINESY**

## AGENCE 06 - Budget Principal Agence 06 - CA (projet de budget) - 2022

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

## RESULTATS DE L'EXERCICE

	RESULTAT DE L'EXERCICE N			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	296 428,66	579 202,98	487 065,68	A1 769 840,00
<b>Investissement</b>	500,00	0,00	(2) 0,00	A2 -500,00
Dont 1068		0,00		
<b>Fonctionnement</b>	295 928,66	579 202,98	(3) 487 065,68	A3 770 340,00

(1) Indiquer le signe – si dépenses&gt;recettes, et + si recettes&gt;dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-1 reporté sur la ligne budgétaire 001 du budget. Indiquer le signe – si dépenses&gt;recettes, et + si recettes&gt;dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement N-1 reporté sur la ligne budgétaire 002 du budget (diminué de l'affectation au 1068 en N). Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

	RESTES A REALISER N (4)		
	Dépenses	Recettes	Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I+II 0,00	III+IV 0,00	B1 0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses&gt;recettes, et + si recettes&gt;dépenses.

		RESULTAT CUMULE = (A)+(B) (6)
<b>TOTAL</b>	A1+B1	769 840,00
<b>Investissement</b>	A2+B2	-500,00
<b>Fonctionnement</b>	A3+B3	770 340,00

(6) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.